

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1897.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1897 s'élève à fr.	20,701,590 »
Le Budget pour l'exercice 1896 monte à	20,140,890 »
AUGMENTATION. . . fr.	560,700 »

Cette augmentation se décompose comme il suit :

Crédits demandés pour le service ordinaire :

Par le projet de Budget de 1897 fr.	20,601,590 »
— — de 1896	20,010,890 »
AUGMENTATION. . . fr.	590,700 »

Crédits demandés pour les dépenses exceptionnelles :

Par le projet de Budget pour 1897 . . fr.	100,000 »
— — pour 1896	130,000 »
DIMINUTION. . . fr.	30,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	560,700 »

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit voté pour 1896 fr.	1,102,090 »
— demandé pour 1897.	1,117,090 »
AUGMENTATION. . . fr.	15,000 »

Cette augmentation est la conséquence de l'exécution de la loi du 11 septembre 1895, portant création de deux places de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit voté pour 1896	fr.	2,444,830	»
— demandé pour 1897.		2,432,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.		7,900	»

Cette somme est sollicitée pour assurer à plusieurs greffiers le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements de l'ordre judiciaire.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit voté pour 1896	fr.	1,759,600	»
— demandé pour 1897.		1,767,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.		8,100	»

Cette augmentation se justifie comme la précédente; elle permettra d'accorder aux greffiers des justices de paix l'augmentation à laquelle ils peuvent prétendre conformément à la loi du 25 novembre 1889.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit voté pour 1896	fr.	19,800	»
— demandé pour 1897		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.		200	»

Cette augmentation est sollicitée pour faire face à des nécessités de service.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 24. — *Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire).*

Comme toutes les anciennes instructions-circulaires de 1793 à 1815 ont été réimprimées, on a supprimé, dans le libellé de cet article, les mots : depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 27. — *Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).*

Crédit voté pour 1896	fr.	15,000	»
— demandé pour 1897		20,000	»
		3,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			

Le crédit de l'article 27 n'est plus en rapport avec les charges qu'il doit supporter.

ART. 29. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.*

Crédit voté pour 1896	fr.	2,500	»
— demandé pour 1897		4,000	»
		1,500	»
AUGMENTATION. . . fr.			

Les agents des écoles de bienfaisance de l'État de Reckheim et de Moll ont été récemment rattachés à l'Administration générale de l'État et affiliés à la Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice. Les intéressés n'ont pas encore acquis de droits à la pension pour eux-mêmes ni pour leurs veuves. Telle est la cause de l'augmentation demandée.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit voté pour 1896	fr.	4,388,000	»
— demandé pour 1897		4,449,000	»
		61,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			

Elle est sollicitée en vue d'assurer les traitements attachés à des places de succursalistes, de chapelains, de vicaires et de desservants d'annexes dont la création répond à des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit voté pour 1896	fr.	81,500	»
— demandé pour 1897		83,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,700	»

Ce nouveau crédit est destiné à pourvoir au traitement attaché à la deuxième place de pasteur à l'église protestante évangélique néerlandaise d'Anvers, ainsi qu'à la création de deux nouveaux emplois pour le même culte.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

SECTION 1^{re}. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET D'ALIÉNÉS.ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit voté pour 1896	fr.	1,823,000	»
— demandé pour 1897		1,945,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	122,000	»

La somme de 1,945,000 francs représente la dépense constatée en 1895 et qui ne sera pas moindre en 1897.

Les charges nouvelles sont dues en partie à l'accroissement des frais d'entretien des aliénés séquestrés dans les asiles et aux conséquences des lois du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique, le vagabondage et la mendicité.

ART. 42. — *Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.*

Crédit voté pour 1896	fr.	130,000	»
— demandé pour 1897		100,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	30,000	»

Le crédit de 100,000 francs suffira pour parer à tous les besoins.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44 (ancien). — *Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études.*

Crédit voté pour 1896	fr.	3,000	»
— demandé pour 1897		»	
		<hr/>	
	DIMINUTION. . . fr.	3,000	»

Ce crédit n'a plus de raison d'être.

SECTION 2. — ÉCOLES DE BIENFAISANCE DE L'ÉTAT.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.*

Crédit voté pour 1896	fr.	303,000	»
— demandé pour 1897		346,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION. . . fr.	43,000	»

La dépense pour cet article s'est élevée en 1893 à 337,943 francs.

D'une part, il y a lieu de déduire de ce total, pour l'année 1897, une somme de 12,000 francs employée en 1895 en frais de conduite chez leurs nourriciers des enfants placés par les comités de patronage; ces frais seront dorénavant prélevés sur l'article 46. Un transfert est proposé à cet effet à l'article précité.

D'autre part, il y a lieu de prévoir une somme nouvelle de 20,053 francs : 1° en vue de la création de nouveaux emplois, mesure nécessitée par le transfert à l'École de bienfaisance de l'État à Namur des élèves du quartier de discipline annexé à la maison de refuge de Bruges; 2° afin de pouvoir accorder au personnel les augmentations de traitements prévues par les règlements.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit voté pour 1896	fr.	849,000	»
— demandé pour 1897		1,006,700	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION . . . fr.	157,700	»

Ce service a exigé en 1893 une dépense totale de 936,000 francs, somme qui dépasse de 87,000 francs le crédit voté pour 1896.

Pour l'exercice 1897, ce mali se reproduira, moins une somme de 22,000 francs employée pour des dépenses temporaires.

A l'insuffisance de 63,000 francs résultant de ces indications, il convient d'ajouter une somme de 92,700 francs : 1° pour assurer le paiement du loyer du bâtiment occupé par l'École de bienfaisance de l'État à Reckheim; 2° en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vue de l'augmentation normale de la population de toutes les écoles de bienfaisance de l'État, et notamment de celle de Namur, par suite de la mesure mentionnée à l'article 44.

Il est à remarquer qu'une somme de 20,000 francs a été inscrite en surcroît de recette au Budget des Voies et Moyens comme quote-part des communes dans les frais d'entretien des élèves à transférer.

Le libellé a été complété par les mots : *Loyer d'immeuble.*

ART. 46. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit voté pour 1896	fr.	30,000	»
— demandé pour 1897.		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

La somme de 20,000 francs sollicitée en plus comprend un transfert de 12,000 francs expliqué à l'article 44. Le complément de l'augmentation proposée se justifie par la nécessité de venir plus efficacement en aide aux divers patronages.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 48. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit voté pour 1896	fr.	910,000	»
— demandé pour 1897.		990,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	80,000	»

Cette augmentation est demandée pour mettre le crédit en rapport avec la moyenne des dépenses constatées pendant la dernière période quinquennale et dont voici le relevé :

Exercice 1891	fr.	999,989	95
— 1892		1,012,485	92
— 1893		955,000	»
— 1894		985,000	»
— 1895 (chiffre approximatif)		990,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	4,922,475	87

MOYENNE : fr. 984,495 47.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50. — *Confection d'habillements des surveillants.*

Crédit voté pour 1896	fr.	21,000	»
— demandé pour 1897		22,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Cet accroissement de dépense résulte de l'application de la circulaire ministérielle du 26 novembre 1895 relative à l'amélioration du trousseau des surveillants.

ART. 52. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1896	fr.	1,073,400	»
— demandé pour 1897		1,192,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	119,100	»

Cette somme comprend un transfert de 23,500 francs de l'article 53.

Une partie de l'augmentation du crédit est destinée à relever les traitements du personnel inférieur, à venir en aide aux agents malades et à pourvoir au remplacement temporaire de ceux-ci.

Une autre partie servira à couvrir les dépenses qui résultent des mesures prises déjà pour alléger le service du personnel de surveillance.

ART. 53. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1896	fr.	30,200	»
— demandé pour 1897		6,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	23,500	»

La fixation de l'indemnité de logement accordée aux surveillants de certaines prisons remonte à l'année 1873. Par suite du renchérissement du loyer des maisons dans la plupart des villes, l'échelle établie à cette époque ne répond plus à la réalité des choses.

L'Administration se propose de remplacer cette indemnité par une augmentation de traitement dont bénéficieront tous les agents de cette catégorie.

C'est dans ces conditions que le transfert de la somme de 23,500 francs à l'article 52 est proposé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 58. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit voté pour 1896	fr.	29,000	»
— demandé pour 1897		33,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

Le nouveau crédit sollicité pour 1897 est nécessaire pour assurer le paiement des traitements mentionnés à cet article.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 61 (ancien). — *Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.*

Crédit voté pour 1896 : 50,000 francs.

Ce crédit n'a plus de raison d'être pour 1897.

ART. 60 (62 ancien). — *Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3^e annuité).*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette somme représente la troisième et dernière annuité du prix d'acquisition de l'École de bienfaisance de Moll.

(108)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt millions six cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix francs fr.	20,601,590	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent mille francs.	100,000	»

Ensemble à vingt millions sept cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix francs . fr. 20,701,590 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1896.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***V. BEGEREM.***Le Ministre des Finances,***P. DE SMET DE NAEYER.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1897.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 •	582,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 •		
3	Matériel	70,000 •		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000 •		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 •		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> — Personnel	275,620 •	5,995 660 •	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	7,200 •		
8	<i>Cours d'appel.</i> — Personnel	1,117,000 •		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,300 •		
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel	2,452,750 •		
11	— — — Indemnités pour frais de greffe	208,000 •		
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	1,767,700 •		
13	— — — Indemnités pour frais de greffe	122,000 •		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	20,000 •		73,650 •
15	— Matériel	1,300 •		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	48,000 •		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,350 •		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000 •	1,513,300 •	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000 •		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 •		
A REPORTER . . . fr.			8,162,590 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	8,162,590 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	240,000 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	500,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire)	15,000 »	574,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	57,000
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. fr.	8,880,590 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,880,590 .
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 .	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,449,000 .	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 .	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	83,200 .	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 .	5,508,600 .
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 .	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 .	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 .	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 .	
40	Secours pour les ministres des cultes	50,000 .	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,945,000 .	
42	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	100,000 .	
45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 .	5,665,700 .
	A REPORTER . . . fr.	2,058,000 .	17,944,890 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	2,058,000 °	17,944,890 °
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
44	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	546,000 °	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	1,006,700 °	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	50,000 °	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 °	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	900,000 °	
49	Salaires des détenus.	160,000 °	
50	Confection d'habillements des surveillants.	22,000 °	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	15,000 °	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,192,500 °	2,551,200 °
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	6,700 °	
54	Frais d'impression et de bureau	10,000 °	
55	Patronage des condamnés libérés	30,000 °	
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	125,000 °	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
57	Mesures de sûreté publique	60,000 °	60,000 °
	A REPORTER. . . . fr.	20,556,090 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		20,556,000 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	55,000 •	45,500 •
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,500 •	
	TOTAL. fr.		20,601,500 •
	DEUXIÈME SECTION. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XIII.		
	SERVICES DIVERS.		
60	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3 ^e annuité)	100,000 •	100,000 •
	ENSEMBLE fr.		20,701,500 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1896.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1897.



BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.							
CHAPITRE 1^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	»	Traitement du Ministre					
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service					
		PERSONNEL.					
			NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MINIMUM. MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	
		Secrétaire général	1	10,000	10,000		
		Directeurs généraux	2	9,000	10,000	19,000	
		Inspecteur général (1)	2	7,600	8,000	20,000	(1) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général.
		Directeurs	6	7,000	8,000	44,000	
		Inspecteur (2)	1	5,500	6,500	7,500	(2) Un inspecteur avec rang et traitement de directeur.
		Chefs de division (3)	11	5,500	6,500	67,500	(3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.
		Contrôleur	2	4,000	5,000	9,000	
		Chefs de bureau	15	4,000	5,000	58,600	
		Sous-chefs de bureau	15	5,400	5,800	50,600	
		Commis de 1 ^{re} classe	15	2,600	3,000	37,000	
		— 2 ^e —	19	2,400	2,500	45,200	
		— 5 ^e —	12	1,400	2,000	20,600	
		— expéditeur	1	»	»	2,500	
		— expéditionnaires	7	1,200	2,000	8,600	
		— classeurs	10	1,200	2,000	12,800	
		Attachés	»	»	»	»	
		Huissier audiencier (4)	1	1,800	2,500	2,900	(4) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.
		— de salle (5)	1	1,400	2,400	2,800	(5) Idem.
		Messagers (6)	8	1,000	2,000	14,750	(6) Idem.
		Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000	
		Concierges	2	700	1,400	2,800	
		Boute-feux	5	700	1,500	3,000	
		Nettoyeuses	6	500	1,000	4,900	
		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	35,950	
		TOTAL	437			480,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
480,000	480,000	»	»	480,000	449,900	»
501,000	501,000	»	»	501,000	470,900	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	57,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 125 foyers	16,000 »
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	17,000 »
			70,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		Premier président	1 16,000 16,000
		Président de chambre	1 15,000 15,000
		Conseillers.	15 11,250 168,750
		Procureur général	1 16,000 16,000
		Avocats généraux	2 12,000 24,000
		Greffier en chef	1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints.	2 4500 à 5500 10,000
6	»	Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Secrétaire du parquet	1 4500 à 5500 4,750
		Commis	1 2000 à 3000 2,000
		Messagers	5 1200 à 1800 (1) 6,120
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	» » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889)	» » 1,500
			275,620
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
501,000	501,000	»	»	501,000	470,900 »	
70,000	70,000	»	»	70,000	97,955 45	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,649 86	
9,000	9,000	»	»	9,000	11,555 10	
582,000	582,000	»	»	582,000	581,856 41	
275,620	275,620	»	»	275,620	272,420 »	
275,620	275,620	»	»	275,620	272,420 »	

(¹) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1891 à 2 messagers.

RUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				REPORT.	fr.
				<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnités pour frais de greffe.</i>	
7	»			La Cour	5,000
				Le parquet	1,600
				Dépenses éventuelles	200
				Indemnités pour frais de greffe	2,400
					7,200
				<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>	
				Premiers présidents	5 11,250 33,750
				Présidents de chambre	10 8,500 85,000
				Conseillers	78 7,500 585,000
				Procureurs généraux	3 11,250 33,750
				Premiers avocats généraux	3 8,500 25,500
				Deuxièmes avocats généraux	11 8,000 88,000
				Substituts des procureurs généraux	7 7,000 49,000
				Greffiers en chef	5 7500 à 8500 24,000
				Greffiers adjoints	22 4000 à 5000 99,500
				Secrétaires des parquets	5 4500 à 5500 15,400
				Commis	15 1600 à 5200 35,820
8	»			Messagers	12 1200 à 1800 19,070
				Huissiers audienciers	12 700 8,400
				Concierges	2 700 à 1400 2,800
				Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1881	6,000
				Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	500
				Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889)	1,500
				Augmentations éventuelles. — Travaux supplémen- taires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	4,500
					1,117,090
				<i>Matériel des Cours.</i>	
				Cour d'appel de Bruxelles	7,600
				— de Gand	6,500
				— de Liège	7,200
				Dépenses éventuelles	500
				Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.	45,500
				Indemnité pour frais de greffe	21,500
				A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,620	275,620	"	"	275,620	272,420	"
7,200	7,200	"	"	7,200	7,068	"
1,117,090	1,102,090	15,000	"	1,101,590	1,087,241 46	
45,500	45,500	"	"	45,500	59,800	"
1,443,210	1,428,210	15,000	"	1,427,710	1,406,529 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>			
a.	Présidents	4	7500 à 8500	51,000	791,250
	Vice-présidents	13	6,500	84,800	
	Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
	Juges	54	5,000	170,000	
	Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	51,000	
	Substitués	25	5,000	115,000	
	Greffiers	4	7500 à 8500	55,000	
	Greffiers adjoints	40	5200 à 4000	148,400	
	Secrétaires des parquets	4	5400 à 4400	16,200	
	Commis	26	1200 à 2800	41,800	
	Huissiers audienciers	25	400	9,200	
	Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	"	"	4,000	
Augmentations éventuelles	"	"	900		
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>			
b.	Présidents	14	7,000	98,000	1,165,300
	Vice-présidents	15	5,500	71,500	
	Juges d'instruction	26	5,250	136,500	
	Juges	48	4,500	216,000	
	Procureurs du Roi	14	7,000	98,000	
	Substitués	29	4,500	130,500	
	Greffiers	14	6000 à 7000	91,000	
	Greffiers adjoints	55	3000 à 5800	189,800	
	Secrétaires des parquets	14	3200 à 4000	51,400	
	Commis	50	1200 à 2800	55,300	
	Huissiers audienciers	50	300	15,000	
	Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	"	"	12,500	
Augmentations éventuelles	"	"	"		
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>			
	Présidents	8	6,000	48,000	
	Juges d'instruction	8	4,750	38,000	
	Juges	18	4,000	72,000	
	Procureurs du Roi	8	6,000	48,000	
	Substitués	8	4,000	32,000	
	Greffiers	8	4500 à 5500	58,000	
	Greffiers adjoints	15	2800 à 5600	46,000	
A REPORTER. fr.				522,000	1,934,850

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,445,210	1,428,210	15,000	>	1,427,710	1,406,529 46	
1,445,210	1,428,210	15,000	>	1,427,710	1,406,529 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
10	c.	Secrétaires des parquets	8	3000 à 3800	25,400	} 367,800
		Commis	8	1200 à 2800	15,200	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
		Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novem- bre 1889)	"	"	4,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	200	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	90,000	} 122,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	6	4000 à 7000	52,000	
		Augmentations éventuelles	"	"	300	
		Augmentations de traitement au personnel des greffiers des tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889).	"	"	7,900	8,200
11	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	208,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	15	7000 à 8000	86,000	} 1,108,832
		— — 2 ^e —	15	6000 à 7000	96,416	
		— — 3 ^e —	44	5000 à 6000	245,800	
		— — 4 ^e —	146	4000 à 5000	677,616	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	5,000	5,000	
12	"	Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	11	4600 à 5600	60,100	} 646,268
		— — 2 ^e —	15	5800 à 4600	59,000	
		— — 3 ^e —	14	5000 à 3800	155,500	
		— — 4 ^e —	148	2200 à 2800	571,868	
		Indemnités allouées à divers juges de paix (loi du 25 novembre 1889)	"	"	"	5,500
		Indemnités allouées en vertu de la même loi à divers greffiers de justices de paix.	"	"	"	1,000
		Augmentations de traitements au personnel des justices de paix et des greffiers (loi du 25 novembre 1889)	"	"	"	8,100
13	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	122,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,445,210	1,428,210	15,000	»	1,427,710	1,406,520 40	
2,452,750	2,444,850	7,900	»	2,446,000	2,384,464 74	
208,000	208,000	»	»	208,000	206,576 73	
1,767,700	1,759,600	8,100	»	1,759,000	1,727,057 40	
122,000	122,000	»	»	118,000	114,350 70	
5,995,660	5,962,660	31,000	»	5,908,710	5,838,959 12	
AUGMENTATION. . fr.		31,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.	
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
COUR MILITAIRE. --- Personnel.						
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	20,000
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Indemnité pour le service de l'auditorat gé- néral ainsi que pour celui des audiences	»	»	5,000	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	
		Augmentations éventuelles	»	»	200	
Matériel.						
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,500	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	48,000
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Huissier	1	200	200	
		Anciens prévôts militaires	1	500	500	
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	4,500	
			1	540	540	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	2	550	1,100	4,350
			1	570	570	
			1	600	600	
			1	800	800	
			1	720	720	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
18	} a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police		1,467,000	»	
		b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		35,000	»
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	19,800	200	»	19,800	19,390	»
1,300	1,300	»	»	1,300	1,300	»
48,000	48,000	»	»	48,000	47,560	»
4,330	4,330	»	»	4,330	4,330	»
75,630	73,430	200	»	73,430	72,580	»
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,065,904 88	
1,000	1,000	»	»	1,000	2,087 52	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300	»
1,513,300	1,513,300	»	»	1,513,300	2,080,292 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur	8,000 »	} 240,000
		1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »	
		1 Traducteur.	1,000 »	
		1 Secrétaire comptable.	3,000 »	
		1 Commis.	2,000 »	
		1 Concierge	1,000 »	
		1 Encaisseur.	»	
		Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	1,000 »	} 223,500
		Personnel des ateliers.	
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires		
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation, y compris une somme de 7,360 francs en charge extraordinaire et temporaire		
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique		
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	>	>	107,000	101,996 55	
107,000	107,000	>	>	107,000	101,996 55	
240,000	240,000	>	>	240,000	15,950 59	
500,000	300,000	>	>	200,000	327,957 06	
15,000	15,000	>	>	7,700	5,890 81	
11,000	11,000	>	>	11,000	10,982 87	
8,000	8,000	>	>	8,000	7,524 39	
574,000	574,000	>	>	466,700	368,085 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
27	»	Pensions civiles. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
31	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">52</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »	— —	10	5,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	— —	52	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																											
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »																																											
— —	10	5,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
— —	52	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
20,000	15,000	5,000	»	15,000	15,000	»
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000	»
4,000	2,500	1,500	»	2,500	2,466	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
57,000	30,500	6,500	»	30,500	30,466	»
281,400	281,400	»	»	281,400	275,666 66	
281,400	281,400	»	»	281,400	275,666 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
		CHAPITRE VIII (SUITE).		
32		Clergé inférieur du culte catholique		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50
		Curés de 2 ^e classe	13	4,600 »
		— —	40	4,500 »
		— —	88	1,365 »
		Desservants	236	4,200 »
		— —	517	4,100 »
		— —	2,124	950 »
		Chapelains	1	800 »
		— —	15	700 »
		— —	139	600 »
		Vicaires	5	800 »
		— —	6	700 »
		— —	1,715	600 »
		Coadjuteur	1	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer	»	»
			4,988	64,100 »
				4,449,000 »
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises		
		<i>Culte protestant et anglican.</i>		
34		Traitements des pasteurs et employés		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		— —	1	3,931 20
		— —	2	5,528 »
		— —	3	2,900 »
		— —	5	2,400 »
		— —	5	2,280 »
		— —	1	1,900 »
		— —	1	1,500 »
		— —	1	1,400 »
		— —	4	1,200 »
		— —	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		— —	1	762 »
		— —	3	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers	2	258 »
		— —	7	252 »
		Création de nouveaux emplois et augmentation de traitement	»	»
			44	518 80
				83,200 00
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
281,400	281,400	>	>	281,400	275,666 66	
4,449,600	4,388,000	61,000	>	4,588,000	4,362,564 00	
500,000	500,000	>	>	500,000	500,000 >	
85,200	81,500	1,700	>	81,500	76,412 87	
5,313,600	5,250,900	62,700	>	5,250,900	5,214,644 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . fr.	
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
36	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »
		— —	1	2,000 »	2,000 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	1,000 »	1,000 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitement.	»	»	358 »
			10		18,000 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
58	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.			
40	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,313,600	5,250,900	62,700	»	5,250,900	5,214,644 52	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,731 63	
18,000	18,000	»	»	18,000	16,992 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,377 87	
16,000	16,000	»	»	16,000	6,990 46	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,398,600	5,355,900	62,700	»	5,355,900	5,285,736 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des articles		LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																
nouveaux.	anciens.																																																																																																																		
CHAPITRE IX.																																																																																																																			
BIENFAISANCE.																																																																																																																			
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																																			
41			Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																																
42			Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																																
43			Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles																																																																																																																
44			Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études																																																																																																																
<i>SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																																			
44	45		Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements)																																																																																																																
PERSONNEL.																																																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">PERSONNEL.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaires des comités d'inspection.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">- 2,800</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,000 - 0,600</td> <td style="text-align: right;">52,100</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeurs</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 - 4,500</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,800 - 3,200</td> <td style="text-align: right;">14,500</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,000 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">12,600</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">2,700 - 3,100</td> <td style="text-align: right;">20,900</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">32,150</td> </tr> <tr> <td>Agents-comptables</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,100 - 3,700</td> <td style="text-align: right;">16,400</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,900</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">13,000</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,500 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">19,500</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">9,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses</td> <td style="text-align: center;">53</td> <td style="text-align: center;">700 - 800</td> <td style="text-align: right;">22,800</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">19,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">146</td> <td style="text-align: center;">1,100 - 1,750</td> <td style="text-align: right;">209,175</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Maitre de musique</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">857</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers protestants et israélites</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">858</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">68,889</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">20,741</td> </tr> <tr> <td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total.</td> <td style="text-align: center;">282</td> <td></td> <td style="text-align: right;">546,000</td> </tr> </tbody> </table>				PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection.	1	- 2,800	2,800	Directeurs	5	5,000 - 0,600	52,100	Sous-directeurs	1	3,000 - 4,500	3,000	Aumôniers	5	2,800 - 3,200	14,500	— adjoints	2	1,000 - 1,800	2,800	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,600	— adjoints	3	1,200 - 1,800	3,500	Instituteurs principaux	9	2,700 - 3,100	20,900	— adjoints	10	1,800 - 2,100	32,150	Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	16,400	Commis de 1 ^{re} classe	3	2,200 - 2,900	8,000	— de 2 ^e classe	7	1,700 - 2,100	13,000	— de 3 ^e classe	14	1,500 - 1,600	19,500	Magasiniers	5	1,700 - 2,100	9,500	Surveillantes religieuses	53	700 - 800	22,800	Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	19,400	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	146	1,100 - 1,750	209,175	Professeur d'agriculture	1	"	600	Maitre de musique	6	"	2,100	Organistes, chantres, acolytes	4	"	857	Aumôniers protestants et israélites	2	"	858	Frais de représentation	"	"	850	Frais de route et de séjour	"	"	7,500	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	68,889	Pour augmentations éventuelles	"	"	20,741	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	1,900	Total.	282		546,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																
Secrétaires des comités d'inspection.	1	- 2,800	2,800																																																																																																																
Directeurs	5	5,000 - 0,600	52,100																																																																																																																
Sous-directeurs	1	3,000 - 4,500	3,000																																																																																																																
Aumôniers	5	2,800 - 3,200	14,500																																																																																																																
— adjoints	2	1,000 - 1,800	2,800																																																																																																																
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,600																																																																																																																
— adjoints	3	1,200 - 1,800	3,500																																																																																																																
Instituteurs principaux	9	2,700 - 3,100	20,900																																																																																																																
— adjoints	10	1,800 - 2,100	32,150																																																																																																																
Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	16,400																																																																																																																
Commis de 1 ^{re} classe	3	2,200 - 2,900	8,000																																																																																																																
— de 2 ^e classe	7	1,700 - 2,100	13,000																																																																																																																
— de 3 ^e classe	14	1,500 - 1,600	19,500																																																																																																																
Magasiniers	5	1,700 - 2,100	9,500																																																																																																																
Surveillantes religieuses	53	700 - 800	22,800																																																																																																																
Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	19,400																																																																																																																
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	146	1,100 - 1,750	209,175																																																																																																																
Professeur d'agriculture	1	"	600																																																																																																																
Maitre de musique	6	"	2,100																																																																																																																
Organistes, chantres, acolytes	4	"	857																																																																																																																
Aumôniers protestants et israélites	2	"	858																																																																																																																
Frais de représentation	"	"	850																																																																																																																
Frais de route et de séjour	"	"	7,500																																																																																																																
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	68,889																																																																																																																
Pour augmentations éventuelles	"	"	20,741																																																																																																																
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	1,900																																																																																																																
Total.	282		546,000																																																																																																																
45	46		Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel. — Loyer d'immeuble</i>																																																																																																																
A REPORTER. fr.																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,945,000	1,825,000	122,000	»	1,825,000	2,010,535 71	
100,000	130,000	»	30,000	150,000	43,754 70	
13,000	15,000	»	»	13,000	11,992 50	
»	5,000	»	5,000	5,000	4,100 »	
546,000	505,000	43,000	»	503,000	502,920 89	
1,006,700	849,000	157,700	»	849,000	947,870 89	
3,610,700	3,323,000	322,700	35,000	3,323,000	3,521,174 69	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des articles		LITTE RA des développem ents.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
NOUVEAUX.	ANCIENS.					
			REPORT. . . . fr.			
46	47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
47	48	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.						
PRISONS.						
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service économique.</i>						
48	49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
49	50	»	Salaires des détenus			
50	51	»	Confection d'habillements des surveillants			
51	52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
52	54	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.						
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives			3	2,200	3,500	8,900 »
— de la Commission d'examen			1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs			29	2,200	8,000	119,400 »
— adjoints			6	2,200	4,200	18,000 »
Aumôniers catholiques			29	700	2,600	47,500 »
— adjoints.			6	1,400	1,800	10,200 »
Médecins			26	500	2,600	29,200 »
— adjoints			5	1,600	1,900	8,400 »
— aliénistes			3	1,500	2,500	7,000 »
Pharmaciens			3	1,800	2,200	5,400 »
Instituteurs			16	1,600	2,600	35,000 »
— adjoints			4	1,600	2,000	7,600 »
A REPORTER.			131		fr.	297,300 »
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,640,700	5,525,000	522,700	55,000	5,525,000	5,521,174 69	
50,000	50,000	20,000	»	50,000	25,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
3,665,700	5,338,000	542,700	55,000	5,538,000	5,531,174 69	
AUGMENTATION. . fr.		307,700				
990,000	910,000	80,000	»	910,000	983,000 »	
160,000	160,000	»	»	160,000	149,650 01	
22,000	21,000	1,000	»	21,000	25,589 24	
15,000	15,000	»	»	15,000	21,059 51	
1,192,500	1,073,400	119,100	»	1,087,400	1,055,426 55	
2,379,500	2,179,400	200,100	»	2,165,400	2,210,704 91	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,579,500	2,179,400	200,100	»	2,165,400	2,216,704 91	
6,700	6,700	»	23,500	30,200	29,091 69	
10,000	10,000	»	»	10,000	27,889 52	
2,396,200	2,196,100	200,100	23,500	2,203,600	2,273,686 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux.	anciens.		
			REPORT. fr.
55	56	»	Patronage des condamnés libérés
56	57	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . .
			TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
57	58	»	Mesures de sûreté publique.
»	»	»	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers à l'occasion de l'Exposition universelle
			TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
58	59	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	60	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
			TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
»	61	»	Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.
			Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité)
60	62	»	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.
			Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État.
			Rachat du dépôt de mendicité de Bruges.
			TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,596,200	2,196,100	200,100	23,500	2,203,600	2,275,686 12	
50,000	50,000	»	»	50,000	20,000 »	
125,000	125,000	»	»	125,000	142,958 02	
2,551,200	2,551,100	200,100	23,500	2,558,600	2,456,624 14	
AUGMENTATION . . fr.		176,600				
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
»	»	»	»	»	10,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	70,000 »	
35,000	29,000	6,000 »	»	29,000	25,620 25	
10,500	10,500	»	»	10,500	12,829 18	
45,500	39,500	6,000 »	»	39,500	38,449 45	
AUGMENTATION . . fr.		6,000				
»	30,000	»	30,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	100,000	»	
»	»	»	»	70,000	»	
»	»	»	»	250,000	»	
»	»	»	»	125,967	»	
100,000	150,000	»	50,000	525,967	»	
DIMINUTION . . . fr.		50,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles
	ENSEMBLE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,000 »	582,000 »	»	»	582,000 »	581,836 41	
3,993,660 »	3,962,660 »	31,000 »	»	3,908,710 »	3,858,959 12	
73,630 »	73,450 »	200 »	»	73,450 »	72,580 »	
1,315,500 »	1,315,500 »	»	»	1,315,500 »	2,080,292 40	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	101,996 53	
574,000 »	574,000 »	»	»	466,700 »	368,083 52	
37,000 »	30,500 »	6,500 »	»	30,500 »	30,466 »	
5,598,600 »	5,353,900 »	62,700 »	»	5,353,900 »	5,283,736 18	
3,663,700 »	3,358,000 »	507,700 »	»	3,358,000 »	3,551,174 69	
2,531,200 »	2,374,600 »	176,600 »	»	2,358,600 »	2,436,624 14	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	70,000 »	
43,500 »	39,500 »	6,000 »	»	39,500 »	38,449 45	
100,000 »	130,000 »	»	30,000 »	523,967 »	»	
20,701,590 »	20,140,890 »	590,700 »	30,000 »	20,557,607 »	20,436,200 42	
DIMINUTION . . . fr.		560,700				

(146)